

2024-0885, 2024-04-15

Container Label

GROUPE

7

FONGICIDE

Fongicide Sercadis^{MD}

Pour utilisation dans les cultures du Groupe 1B (légumes-racines), cultures du Groupe 1C (légumes-tubercules et légumes-cormes), cultures du Groupe 3 (légumes-bulbes), cultures du Groupe 4 (légumes-feuilles sauf ceux du genre *Brassica*), cultures du Groupe 5 (légumes-feuilles du genre *Brassica*), cultures du Groupe 8 (légumes à fruits), cultures du Groupe 9 (légumes-cucurbitacées), cultures du Groupe 11 (fruits à pépins), cultures du Groupe 12 (fruits à noyaux), cultures du Groupe 13A-B-G (baies et petits fruits), raisins, fraises, betterave à sucre, et amandes

COMMERCIAL (AGRICOLE)

PRINCIPE ACTIF : Fluxapyroxad 300 g/L

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,007 % et du 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,007 %, comme agents de conservation

OU

Contient du 1,2-benzisothiazoline-3-one et le 2-méthyle-4-isothiazoline-3-one, chacun à 0,0075 %, et 2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol à 0,024 %, comme agents de conservation

OU

Contient du 1-2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,0400 %, du 2-méthyle-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,0004 %, 2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol à raison de 0,024 %, and 5-chloro-2-méthyle-4-isothiazolin-3-one at 0.0011%, comme agents de conservation

Avertissement, contient l'allergène soya

SUSPENSION

N^o D'HOMOLOGATION 31697

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

**EN CAS D'URGENCE ASSOCIÉE À CE PRODUIT METTANT LA VIE OU
DES BIENS EN DANGER, TÉLÉPHONER LE JOUR OU LA NUIT
AU 1 (800) 454-2673**

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

CONTENU NET : 0,1 L à Vrac

BASF Canada Inc.
5025 Creebank Road
Édifice A, 2^e étage
Mississauga, Ontario L4W 0B6
1-877-371-2273

SERCADIS est une marque déposée de BASF SE, utilisé sous licence par BASF Canada Inc.

MISES EN GARDE

1. **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**
2. **NE PAS** avaler. Nocif si avalé.
3. Éviter le contact avec la peau et les vêtements.
4. Laver à fond les surfaces de peau exposées après la manutention et avant de manger, boire ou fumer.
5. **NE PAS** pénétrer dans la zone traitée pendant les 12 heures suivant le traitement.
6. Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures lors du mélange, du remplissage, de l'application, du nettoyage et des réparations. Porter des lunettes de protection ou un écran facial lors du mélange/remplissage.
7. Si les vêtements deviennent contaminés, les retirer et laver séparément de la lessive ménagère avant de les porter à nouveau.
8. Nettoyer l'équipement de pulvérisation soigneusement après l'usage.
9. **NE PAS** contaminer l'eau d'usage domestique ou d'irrigation, les lacs, les cours d'eau ou les étangs lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.
10. Appliquer seulement lorsque le potentiel de dérive est à son minimum vers les zones habitées ou des secteurs d'activité humaine où l'on retrouve des demeures, maisons de campagne, écoles et des superficies consacrées aux loisirs. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, inversions de température, de l'équipement d'application et des ajustements du pulvérisateur.
11. Lorsqu'on utilise un mélange en réservoir, consulter les étiquettes des produits d'association pour les restrictions, précautions et le mode d'emploi additionnels. Toujours respecter l'étiquette la plus sévère.

PREMIERS SOINS

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Ce produit contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration.

ENTREPOSAGE

Pour éviter la contamination, entreposer ce produit loin de la nourriture humaine ou des aliments pour animaux.

ÉLIMINATION

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants Réutilisables

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant).

Contenant Remplissages Multiples

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Contenants Non Réutilisables

Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale. Rendre le contenant inutilisable. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provinciale. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

Booklet

GROUPE	7	FONGICIDE
--------	----------	-----------

Fongicide Sercadis^{MD}

Pour utilisation dans les cultures du Groupe 1B (légumes-racines), cultures du Groupe 1C (légumes-tubercules et légumes-cormes), cultures du Groupe 3 (légumes-bulbes), cultures du Groupe 4 (légumes-feuilles sauf ceux du genre *Brassica*), cultures du Groupe 5 (légumes-feuilles du genre *Brassica*), cultures du Groupe 8 (légumes à fruits), cultures du Groupe 9 (légumes-cucurbitacées), cultures du Groupe 11 (fruits à pépins), cultures du Groupe 12 (fruits à noyaux), cultures du Groupe 13A-B-G (baies et petits fruits), raisins, fraises, betterave à sucre, et amandes

COMMERCIAL (AGRICOLE)

PRINCIPE ACTIF : Fluxapyroxad 300 g/L

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,007 % et du 2-méthyle-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,007 %, comme agents de conservation

OU

Contient du 1,2-benzisothiazoline-3-one et le 2-méthyle-4-isothiazoline-3-one, chacun à 0,0075 %, et 2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol à 0,024 %, comme agents de conservation

OU

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,0400 %, du 2-méthyle-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,0004 %, 2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol à raison de 0,024 %, and 5-chloro-2-méthyle-4-isothiazolin-3-one at 0.0011%, comme agents de conservation

Avertissement, contient l'allergène soya

SUSPENSION

N^o D'HOMOLOGATION 31697

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

**EN CAS D'URGENCE ASSOCIÉE À CE PRODUIT METTANT LA VIE OU
DES BIENS EN DANGER, TÉLÉPHONER LE JOUR OU LA NUIT
AU 1 (800) 454-2673**

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

CONTENU NET : 0,1 L à Vrac

BASF Canada Inc.
5025 Creebank Road
Édifice A, 2^e étage
Mississauga, Ontario L4W 0B6
1-877-371-2273

SERCADIS est une marque déposée de BASF SE, utilisée sous licence par BASF Canada Inc.

INFORMATION GÉNÉRALE

Cet emballage renferme le **Fongicide Sercadis** qui est un fongicide à large spectre. L'ingrédient actif du **Fongicide Sercadis** appartient au groupe de fongicides carboxamide (SDHI).

Le **Fongicide Sercadis** inhibe la germination des spores, le développement mycélien et la sporulation des champignons à la surface du feuillage. Le contrôle optimal de la maladie est atteint lorsque le **Fongicide Sercadis** est appliqué en prévention selon un programme régulier de pulvérisation et est utilisé en rotation avec d'autres fongicides.

MODE D'EMPLOI (Consulter les sections spécifiques à chaque groupe de culture)

Toutes cultures

Appliquer les doses recommandées du **Fongicide Sercadis** tel que mentionné dans les tableaux de la dose et de la période d'application ci-dessous. Appliquer le **Fongicide Sercadis** avec un équipement de pulvérisation spécifié. L'équipement devrait être vérifié régulièrement pour un ajustement adéquat.

Comme ce produit n'est pas homologué pour la suppression des ravageurs dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour la suppression des ravageurs aquatiques.

NE PAS contaminer l'eau d'irrigation, l'eau potable ou des habitats aquatiques en nettoyant l'équipement ou en éliminant les résidus.

MÉLANGE EN RÉSERVOIR

Ce produit peut être mélangé avec un engrais, un supplément ou avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons de pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association au mélange en cuve divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas faire de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, les produits de lutte antiparasitaire mélangés en cuve peuvent entraîner une activité biologique réduite ou des dommages accrus à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec BASF Canada Inc. au 1-877-371-2273 pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

Ce ne sont pas toutes les variétés et cultivars qui ont été testés selon les possibilités de combinaisons de mélange en réservoir. Les conditions locales peuvent influencer la tolérance de la culture et peuvent ne pas correspondre à celles présentes lorsque BASF a effectué les tests. L'incompatibilité physique, une diminution de la suppression des maladies, ou des dommages à la culture peuvent résulter du mélange de **Fongicide Sercadis** avec d'autres produits. Ainsi, avant l'utilisation de tout mélange en réservoir (fongicides, insecticides, herbicides, engrais liquides, produits de suppression biologique, adjuvants et additifs), évaluer la combinaison sur une petite portion de la culture à traiter afin de s'assurer qu'une réponse phytotoxique ne surviendra pas suite à une application. Consulter un représentant de BASF ou les répondants agricoles locaux pour plus de renseignements concernant les additifs.

Détermination de la compatibilité du mélange en réservoir

Pour déterminer la compatibilité, mélanger dans une petite cruche toutes les composantes de la bouillie finale dans les quantités proportionnelles. Ajouter les composantes pour le test avec la cruche dans l'ordre suivant : poudres mouillables et granules dispersibles dans l'eau, liquides fluides et suspensions, formulations de concentrés émulsifiables et solutions. Si la bouillie ne forme de boules ou des flocons, sédiments, gelée, pellicules ou couches huileuses, ou autres précipités dans les 2 heures après le mélange et peut être facilement remis en suspension avec une agitation, le mélange qui a été testé est alors compatible. Toujours respecté l'étiquette la plus stricte concernant les précautions lors du mélange en réservoir.

Cultures du Groupe 1B Tableau de la dose d'application des légumes-racines (sauf la betterave à sucre) (Application terrestre)

Culture	Maladie supprimée OU réprimée	Dose d'application (L/ha)
Sous-groupe légumes-racines (sauf la betterave à sucre) Betterave potagère Bardane comestible Carotte Céleri-rave Cerfeuil tubéreux Chicorée Ginseng Raifort Persil à grosse racine Panais Radis Daikon Rutabaga Salsifis Scorsonère Scolyme d'Espagne Chervis Navet	Blanc (<i>Erysiphe</i> spp.)	0,250 à 0,333
Sous-groupe légumes-racines (sauf la betterave à sucre) Betterave potagère Bardane comestible Carotte Céleri-rave Cerfeuil tubéreux Chicorée Ginseng Persil à grosse racine Panais Salsifis Scorsonère Scolyme d'Espagne Chervis	Tache alternarienne (<i>Alternaria</i> spp.)	0,250 à 0,333
Raifort Radis Daikon Rutabaga Navet	Répression seulement : Tache alternarienne (<i>Alternaria raphanus</i> , <i>A. brassicae</i> , <i>A. brassicicola</i>)	0,250 à 0,333
<p>Pour une suppression optimale de la maladie, débutez les applications avec le Fongicide Sercadis avant le développement de la maladie et continuer à un intervalle de 7 à 14 jours si les conditions sont favorables au développement de la maladie. Utiliser la dose la plus élevée et le plus court intervalle lorsque la pression de maladie est forte.</p>		

Cultures du Groupe 1C Tableau de la dose d'application des légumes-cormes et légumes-tubercules (Application terrestre et aérienne)

Culture	Maladie supprimée	Dose d'application (L/ha)
<u>Légumes-cormes et légumes-tubercules</u> Crosne du Japon, topinambour, souchet comestible, pomme de terre, patate douce, igname	Brûlure alternarienne (<i>Alternaria solani</i>)	0,167 à 0,333
Pomme de terre	Chancre Rhizoctonien (<i>Rhizoctonia solani</i>) – dans le sillon	0,333
	Moisissure blanche (<i>Sclerotinia sclerotiorum</i>)	0,333

Pour la suppression de la brûlure alternarienne, débutez les applications avec le **Fongicide Sercadis** à une dose de 0,167 à 0,333 L/ha avant le développement de la maladie. Appliquez le **Fongicide Sercadis** à une dose de 0,333 L/ha au début de la floraison pour supprimer la moisissure blanche (*Sclerotinia sclerotiorum*). Si la maladie persiste ou si les conditions climatiques sont favorables au développement de la maladie, effectuer un deuxième traitement 7 à 14 jours plus tard jusqu'à la pleine floraison.

L'utilisation d'un surfactant non-ionique (0,125 % v/v) est recommandée.

Directives pour utilisation dans le sillon afin d'aider à supprimer la Rhizoctonie transmise par le sol chez la pomme de terre

Utilisez une dose de 0,333 L/ha de **Fongicide Sercadis** dans les sillons pour supprimer *Rhizoctonia solani* transmis par le sol chez la pomme de terre. Consultez le tableau ci-dessous afin de déterminer la dose par 1000 m de rangs en se basant sur les différents espacements entre les rangs. Appliquez à la plantation comme traitement dans le sillon en pulvérisant directement pour couvrir uniformément les plantons et le sol autour. La pulvérisation devrait se faire sur une bande de 10 à 20 cm (4 à 8 pouces) qui est appliquée sur les plantons avant qu'ils soient recouverts de sol.

Utilisez un volume minimal d'application de 50 L d'eau par hectare.

Dose de Produit (L/ha)	Dose de produit (L par 1000 mètres de rangs)				
	Rangs 81 cm (32")	Rangs 86 cm (34")	Rangs 91 cm (36")	Rangs 96,5 cm (38")	Rangs 101 cm (40")
0,333	0,026	0,028	0,030	0,032	0,034

Cultures du Groupe 3 Tableau de la dose d'application des légumes-bulbes (Application terrestre)

Culture	Maladie supprimée OU réprimée	Dose d'application (L/ha)
Groupe du Légumes-bulbes	Brûlure des feuilles (<i>Botrytis squamosa</i>)	0,333 à 0,666
Ail chinois Ail des bois Ail d'Orient, bulbe Ail penché Ail rocambole, bulbe Ail, bulbe Ciboulette, feuilles Ciboulette, feuilles fraîches Ciboulette chinoise, feuilles fraîches Échalote, bulbe et feuilles fraîches Fritillaire, bulbe et feuilles Hémérocalle, bulbe Hosta « Elegans » Kurrat Lis, bulbe Oignon « Beltsville bunching » Oignon, frais Oignon de Chine, bulbe Oignon patate, bulbe Oignon perle Oignon vert Oignon, bulbe Poireau Rocambole, bulbilles	Tache pourpre (<i>Alternaria porri</i>) Répression seulement : Brûlure de la feuille et pourriture du col due à <i>Stemphylium</i> (<i>Stemphylium vesicarium</i>)	0,250 à 0,333
Débutez les applications du Fongicide Sercadis avant le début du développement de la maladie et continuer à un intervalle de 7 à 14 jours. Utiliser le plus court intervalle et/ou la dose la plus élevée lorsque la pression de maladie est forte.		

Cultures du Groupe 4 Tableau de la dose d'application des légumes-feuilles (sauf ceux du genre Brassica) (Application terrestre)

Culture	Maladie réprimée	Dose d'application (L/ha)
<p>Groupe du légumes-feuilles (sauf ceux du genre Brassica)</p> <p>Amarante Roquette Arroche Bette à carde Cardon Céleri Céleri, Chinois Cerfeuil Chrysanthème (à feuilles comestibles et des jardins)</p> <p>Cresson de terre (cresson de jardin) Épinard Épinard (Tétragone et Baselle [<i>Basella</i>]) Laitue (pommée et frisée) Laitue asperge Mâche Persil Pissenlit Oseille Pourpier (jardin et hiver) Radicchio (chicorée rouge) Rhubarbe Scarole Fenouil de Florence</p>	<p>Affaissement sclérotique causé par <i>Sclerotinia minor</i> OU <i>S. sclerotiorum</i></p>	<p>0,250 à 0,333</p>
<p>Débutez les applications du Fongicide Sercadis avant le début du développement de la maladie et continuer à un intervalle de 7 à 14 jours. Utiliser le plus court intervalle et/ou la dose la plus élevée lorsque la pression de maladie est forte.</p>		
<p>Précautions :</p> <p><u>Épinard (toutes variétés)</u>. NE PAS appliquer le Fongicide Sercadis sur l'épinard comme un mélange en réservoir avec comme tout autre produits, adjuvants, additifs, éléments nutritifs ou rien autre que de l'eau.</p>		

Cultures du Groupe 5 Tableau de la dose d'application des légumes-feuilles du genre *Brassica* (Application terrestre)

Culture	Maladie supprimée OU réprimée	Dose d'application (L/ha)
Groupe du légumes-feuilles du genre <i>Brassica</i> <u>Tiges et feuilles</u> Brocoli Brocoli de Chine Chou brocoli Chou chinois (gaï-choï) Chou chinois (pé-tsaï) Chou de Bruxelles Chou-fleur Chou pommé Chou-rave <u>Feuilles libres</u> Chou cavalier Chou chinois (pak-choï) Chou frisé Feuilles de colza Feuilles de moutarde Mizuna Moutarde épinard Rappini	Tache annulaire (<i>Mycosphaerella brassicicola</i>) Répression seulement : Tache noire (<i>Alternaria</i> spp.) Pourriture sclérotique de la tige (<i>Sclerotinia sclerotiorum</i>)	0,250 à 0,333
Débuter les applications du Fongicide Sercadis avant le début du développement de la maladie et continuer à un intervalle de 7 à 14 jours. Utiliser le plus court intervalle et/ou la dose la plus élevée lorsque la pression de maladie est forte.		

Tableau Dose d'application Cultures du Groupe 8 (Légumes-fruits, autres que cucurbitacées) (Application terrestre)

Culture	Maladie supprimée	Dose d'application (L/ha)
Aubergine, cerise de terre pépino, piment de champ (toutes les variétés), tomatille tomate de champ	Brûlure alternarienne (<i>Alternaria solani</i>)	0,167 à 0,333
	Moisissure noire (<i>Alternaria alternata</i>)	0,333
Pour la suppression de la brûlure alternarienne, débutez les applications avec le Fongicide Sercadis à une dose de 0,167 à 0,333 L/ha avant le développement de la maladie. Pour la suppression de la moisissure noire, appliquez le Fongicide Sercadis à une dose de 0,333 L/ha avant le développement de la maladie. Si la maladie persiste ou si les conditions climatiques sont favorables au développement de la maladie, effectuer un deuxième traitement 7 à 14 jours plus tard jusqu'à la pleine floraison. L'utilisation d'un surfactant non-ionique (0,125 % v/v) est recommandée.		

**Cultures du Groupe 9 Tableau de la dose d'application des légumes-cucurbitacées
(Application terrestre)**

Culture	Maladie supprimée OU réprimée	Dose d'application (L/ha)
Groupe du légumes-cucurbitacées	Blanc (<i>Podosphaera</i> spp., <i>Sphaerotheca</i> spp., <i>Erysiphe</i> spp.)	0,250 à 0,333
<p>Chayotte (fruit) Citrouille Concombre Concombre des Antilles Courge cireuse</p> <p><u>Courge d'été</u> (y compris la courge à cou tors, le pâtisson, la courge à cou droit, la courge à moelle et la courgette)</p> <p><u>Courge d'hiver</u> (y compris la courge musquée et la courge hubbard, ainsi que la courge poivrée et la courge spaghetti) Gourde comestible (y compris la gourde hyotan et la courge-bouteille)</p> <p><u>Gourde comestible</u> (y compris la gourde hechima et l'okra chinois)</p> <p><u>Melon véritable</u> (y compris le cantaloup, le melon ananas, le melon brodé, le melon de Perse, le melon serpent, ainsi que les melons Casaba, Crenshaw, Golden pershaw, Honey ball, Mango, Honeydew et Santa Claus)</p> <p><u>Momordique</u> (y compris la pomme de merveille, la margose amère et la margose à piquants)</p> <p>Pastèque Pastèque à confire</p>	Répression seulement : Pourriture noire (<i>Didymella bryoniae</i>)	0,333

Culture	Maladie supprimée OU réprimée	Dose d'application (L/ha)
<p>Pour une suppression optimale de la maladie, débutez les applications avec le Fongicide Sercadis avant le développement de la maladie et continuer à un intervalle de 7 à 14 jours si les conditions sont favorables au développement de la maladie. Utiliser la dose la plus élevée et le plus court intervalle lorsque la pression de maladie est forte.</p> <p>NE PAS appliquer le Fongicide Sercadis sur n'importe quelle culture du Groupe des légumes cucurbitacées comme mélange en réservoir avec tout autre produit antiparasitaire (incluant les fongicides, insecticides, herbicides), adjuvants, engrais liquides, éléments nutritifs, tout autre additifs, à l'exception de l'eau.</p> <p>Mélangez le Fongicide Sercadis seulement avec de l'eau pour les applications sur les cultures énumérées dans le Groupe des légumes cucurbitacées.</p>		

**Tableau Dose d'application Cultures du Groupe 11 (Fruits à pépins)
(Application terrestre)**

Culture	Maladie supprimée	Dose d'application (L/ha)
Pomme, pommelte, cenelle, poire, poire asiatique, coing	Tavelure du pommier (<i>Venturia inaequalis</i>) Tavelure du poirier (<i>Venturia pirina</i>) Blanc (<i>Podosphaera leucotricha</i>)	0,167 à 0,333
<p>Débutez les applications du Fongicide Sercadis avant le développement de la maladie lorsque les conditions climatiques sont favorables au développement de celle-ci. Si la maladie persiste ou si les conditions climatiques sont favorables au développement de la maladie, effectuer un deuxième traitement 7 à 14 jours plus tard jusqu'à la pleine floraison.</p> <p>L'utilisation d'un surfactant non-ionique (0,125 % v/v) est recommandée.</p>		

**Tableau Dose d'application Cultures du Groupe 12 (Fruits à noyaux)
(Application terrestre)**

Culture	Maladie supprimée	Dose d'application (L/ha)
<u>Fruits à noyaux</u> Abricot, cerise (douce et acide), nectarine, pêche, prune (toutes les variétés), prucot, prune à pruneaux	Pourriture brune (<i>Monilinia fruticola</i> , <i>Monilinia laxa</i>)	0,333
<p>Débutez les applications du Fongicide Sercadis au stade bouton rose ou avant le début de développement de la maladie lorsque les conditions climatiques sont favorables au développement de celle-ci. Si la maladie persiste ou si les conditions climatiques sont favorables au développement de la maladie, effectuer un deuxième traitement 7 à 14 jours plus tard jusqu'à la pleine floraison.</p> <p>L'utilisation d'un surfactant non-ionique (0,125 % v/v) est recommandée.</p>		

Tableau de la dose d'application Cultures du Groupe 13-07, A, B, G (des baies et petits fruits) (Application terrestre)

Culture	Maladie supprimée OU réprimée	Dose d'application (L/ha)
Sous-groupe du baies et petits fruits <u>Sous-groupe des baies</u> Bleuet en corymbe Bleuet nain Cassis noir Gadelle rouge Baie de sureau Groseille à maquereau Baie de gaylussaquier <u>Sous-groupe des fruits de conserverie</u> Mûres (toutes les variétés) Mûre de Logan Framboise, noire et rouge Framboise sauvage <u>Sous-groupe des petits fruits de plantes naines</u> Raisin d'ours Myrtille Chicouté Canneberge Airelle rouge Fruit de kunzea Pain de perdrix	Tache septorienne (<i>Septoria spp.</i>) Répression seulement : Moisissure grise (<i>Botrytis cinerea</i>)	0,250 à 0,666
Débuter les applications avec le Fongicide Sercadis avant le développement de la maladie et continuer à un intervalle de 7 à 14 jours. Utiliser la dose la plus élevée et/ou le plus court intervalle lorsque la pression de maladie est forte.		

Tableau de la dose d'application des raisins (Application Terrestre)

Culture	Maladie supprimée OU réprimée	Dose d'application (L/ha)
Raisins	Blanc (<i>Erysiphe necator</i>)	0,250 à 0,333
Débuter les applications avec le Fongicide Sercadis avant le développement de la maladie et continuer à un intervalle de 7 à 14 jours. Utiliser le plus court intervalle lorsque la pression de maladie est forte. Utiliser la dose la plus élevée entre le stade avant la formation complète de la grappe et la véraison.		

Tableau de la dose d'application des fraises (Application terrestre)

Culture	Maladie supprimée OU réprimée	Dose d'application (L/ha)
Fraises	Blanc (<i>Sphaerotheca macularis</i>)	0,250 à 0,333
	Répression seulement : Moisissure grise (<i>Botrytis cinerea</i>)	0,50 à 0,666
Débutez les applications avec le Fongicide Sercadis pas plus tard qu'au stade 10% de floraison ou avant le développement de la maladie et continuer à un intervalle de 7 à 14 jours. Utiliser la dose la plus élevée et le plus court intervalle lorsque la pression de maladie est forte.		

**Tableau de la dose d'application pour la betterave à sucre
(Application terrestre/ dans le sillon et aérienne)**

Culture	Maladie supprimée	Dose d'application (L/ha)			
Betterave à sucre	Blanc (<i>Erysiphe betae</i>)	0,333			
	Rhizoctonie des plantules (<i>Rhizoctonia solani</i>)	Voir le tableau ci-dessous			
<p>Pour une suppression optimale de la maladie, débutez les applications avec le Fongicide Sercadis avant le développement de la maladie. Pour la suppression du blanc, appliquez le Fongicide Sercadis à une dose de 0,333 L/ha. Si la maladie persiste ou si les conditions climatiques sont favorables au développement de la maladie, effectuer un deuxième traitement 7 à 14 jours plus tard jusqu'à la pleine floraison.</p> <p>L'utilisation d'un surfactant non-ionique (0,125 % v/v) est recommandée.</p>					
<p>Directives pour utilisation dans le sillon afin d'aider à supprimer la Rhizoctonie transmise par le sol chez la betterave à sucre</p> <p>Utilisez une dose de 0,333 L/ha de Fongicide Sercadis dans les sillon pour supprimer <i>Rhizoctonia solani</i> transmis par le sol chez la betterave à sucre. Consultez le tableau ci-dessous afin de déterminer la dose par 1000 m de rangs en se basant sur les différents espacements entre les rangs. Appliquez à la plantation comme traitement dans le sillon en pulvérisant directement pour couvrir uniformément les plantons et le sol autour. La pulvérisation devrait se faire sur une bande de 10 à 20 cm (4 à 8 pouces) qui est appliquée sur les plantons avant qu'ils soient recouverts de sol.</p> <p>Utilisez un volume minimal d'application de 50 L d'eau par hectare.</p>					
Dose de Produit (L/ha)	Dose de produit (L par 1000 mètres de rangs)				
(L/ha produit)	Rangs 81 cm (32")	Rangs 86 cm (34")	Rangs 91 cm (36")	Rangs 96,5 cm (38")	Rangs 101 cm (40")
0,333	0,026	0,028	0,030	0,032	0,034

**Tableau de la dose d'application des amandes
(Application terrestre)**

Culture	Maladie supprimée	Dose d'application (L/ha)
Amande	Alternariose (<i>Alternaria alternata</i>)	0,333
	Pourriture brune/Brûlure des fleurs (<i>Monilinia laxa</i> OU <i>M. fructicola</i>)	0,25 à 0,42
<p>Débutez les applications du Fongicide Sercadis avant le développement de la maladie et continuer avec un intervalle de 7 à 14 jours jusqu'à 14 jours avant la récolte.</p> <p>Il n'y a pas de restriction concernant la nutrition du bétail avec les écales d'amande.</p>		

Restrictions et Limitations spécifiques aux cultures

Culture	Période minimale entre l'application et la récolte (IAR) (jours)	Dose de produit maximale par ha par application (Litres)	Nombre maximale d'applications par saison	Dose de produit maximale par ha par saison (Litres)
Sous-groupe baies et petits fruits (Cultures du groupe 13-07 A, B, G)	0	0,666	3	2,0
Légumes feuilles du genre <i>Brassica</i> (Cultures du groupe 5)	3	0,333	3	1,0
Légumes bulbes (Cultures du groupe 3)	7	0,666	3	2,0
Légumes-cucurbitacées (Cultures du groupe 9)	0	0,333	3	1,0
Légumes-fruits (Cultures du groupe 8)	7	0,333	3	1,0
Raisins	14	0,333	6	2,0
Légumes feuilles (sauf ceux du genre <i>Brassica</i>) (Cultures du Groupe 4)	1	0,333	3	1,0
Fruits à pépins (Cultures du groupe 11)	0	0,333	4	1,33
Légumes-racines (sauf la betterave à sucre) (Cultures du sous-groupe 1B)	7	0,333	3	1,0

Culture	Période minimale entre l'application et la récolte (IAR) (jours)	Dose de produit maximale par ha par application (Litres)	Nombre maximale d'applications par saison	Dose de produit maximale par ha par saison (Litres)
Sous-groupe baies et petits fruits (Cultures du groupe 13-07 A, B, G)	0	0,666	3	2,0
Légumes feuilles du genre <i>Brassica</i> (Cultures du groupe 5)	3	0,333	3	1,0
Légumes bulbes (Cultures du groupe 3)	7	0,666	3	2,0
Légumes-cucurbitacées (Cultures du groupe 9)	0	0,333	3	1,0
Fruits à noyaux (Cultures du groupe 12)	0	0,333	3	1,0
Fraises	0	0,666	3	2,0
Betterave à sucre	7	0,333	3	1,0
Amande	14	0,420	3	0,840
Légumes-tubercules & légumes-cormes (Cultures du sous-groupe 1C)	7	0,333	3	1,0

Application terrestre

Appliquer le **Fongicide Sercadis** en respectant les doses et la période d'application énumérées (spécifiques aux cultures) lorsque les conditions sont favorables au développement de la maladie. Employer un volume d'eau minimum de 100 L/ha et s'assurer de recouvrir complètement le feuillage. Consulter les recommandations du fabricant de buses relativement à la pression de pulvérisation de chacune des buses.

Application par pulvérisateur pneumatique

Appliquer les doses recommandées du **Fongicide Sercadis** tel que mentionné dans les tableaux de la dose et de la période d'application ci-dessous. Appliquer le **Fongicide Sercadis** avec un équipement de pulvérisation terrestre. L'équipement devrait être vérifié régulièrement pour un ajustement adéquat.

Application aérienne

Appliquer le **Fongicide Sercadis** en respectant les doses et la période d'application énumérées (spécifiques aux cultures) lorsque les conditions sont favorables au développement de la maladie. Employer un volume d'eau minimum de 50 L/ha. S'assurer de recouvrir complètement le feuillage. Consulter les recommandations du fabricant de buses relativement à la pression de pulvérisation de chacune des buses.

Instructions pour les applications aériennes

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette. Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au

produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible. S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

Mises en garde concernant l'utilisation

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le *Guide national d'apprentissage - Application de pesticides par aéronef*, développé par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides doivent être présentes.

Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé. Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage. Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants, une combinaison et des lunettes ou un masque les protégeant contre les produits chimiques durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses. Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

Mises en garde propres au produit

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant en composant le 1-877-371-BASF (2273). Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial.

Application par pulvérisateur agricole

NE PAS appliquer lors de périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** appliquer avec des gouttelettes plus petites que la classification moyenne de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La hauteur de la rampe doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Application par pulvérisateur pneumatique

NE PAS appliquer pendant des périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** pulvériser au-dessus des plantes à traiter. Fermer les buses orientées vers l'extérieur aux extrémités des rangs et dans les rangs de bordure. **NE PAS** appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h sur le site traité, tel que mesuré à l'extérieur de la zone à traiter du côté du vent.

Application aérienne

NE PAS appliquer lors de périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** appliquer lorsque le vent souffle à plus de 16 km/h à la hauteur de vol au-dessus du site à traiter. **NE PAS** appliquer avec des gouttelettes de pulvérisation plus

petites que la classification moyenne de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). Afin de réduire la dérive causée par les turbulences créées en bout d'aile de l'aéronef, l'espacement des buses le long de la rampe d'aspersion **NE DOIT PAS** dépasser 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor.

Zones tampons de pulvérisation

L'utilisation des méthodes de pulvérisation ou de l'équipement suivant **n'exige pas** une zone de tampon de pulvérisation : pulvérisateur manuel ou dorsal et traitement localisé.

Les zones tampons de pulvérisation spécifiées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et la bordure sous le vent la plus rapprochée des habitats d'eau douce sensibles (comme les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les fondrières des prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les terres humides) et les habitats estuariens ou marins.

Spécifications pour la zone tampon de pulvérisation pour le Fongicide Sercadis

Méthode d'application	Culture		Zones tampons de pulvérisation (mètres) requise pour la protection de :		
			Habitat d'eau douce d'une profondeur de :		Habitat terrestre
			Moins de 1 m	Plus de 1 m	
Pulvérisateur agricole	Groupe de cultures 1B : Légumes-racines (excepté le betterave à sucre), légumes-tubercules et légumes-cormes, groupe de cultures 5 (légumes-feuilles du genre <i>Brassica</i>), groupe de cultures 9 (cucurbitacées), légumes-fruit (excepté cucurbitacées), betterave à sucre		1	0	0
	Petits fruits (groupes de culture 13-07 A, B), fraises, légumes-bulbes, légumes-feuilles (sauf ceux du genre <i>Brassica</i>)		1	1	1
Pulvérisateur pneumatique	Fruits à noyaux	Stade de croissance hâtif	5	0	0
		Stade de croissance tardif	3	0	0
	Petits fruits (groupes de culture 13-07 A, B), raisins	Stade de croissance hâtif	15	1	1
		Stade de croissance tardif	5	1	1

	Fruits à pépins, amandes	Stade de croissance hâtif	10	0	0
		Stade de croissance tardif	4	0	0
Aérienne	Légumes-tubercules et légumes-cormes, betterave à sucre	Voilure fixe	5	0	0
		Voilure tournante	3	0	0

Lorsque les mélange en réservoir sont autorisés, consulter les étiquettes des produits d'association et observer la zone tampon de pulvérisation la plus large (la plus restrictive) des produits impliqués dans le mélange et appliquer en utilisant le plus gros calibre de gouttelettes de pulvérisation (classification de l'ASAE) précisé sur les étiquettes des produits d'association.

Il est possible de modifier les zones tampons de pulvérisation associées à ce produit selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon de pulvérisation dans la section Pesticides du site Canada.ca.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

TOXIQUE pour les organismes aquatiques. Observer les zones tampons spécifiées à la section MODE D'EMPLOI.

L'emploi de ce produit chimique peut entraîner la contamination des eaux souterraines, particulièrement dans les sites où le sol est perméable (par exemple sols sableux) et/ou lorsque la nappe phréatique est peu profonde.

Fluxapyroxad est persistant et a des effets rémanents. Il est recommandé que tout produit renfermant du fluxapyroxad ne soit pas utilisé dans les zones traitées avec ce produit lors de la saison précédente.

Afin de réduire le ruissellement des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer aux zones avec pente modérée à forte, un sol compacté ou argileux.

Éviter d'appliquer lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques par le ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation entre la zone traitée et le bord du plan d'eau.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, le **Fongicide Sercadis**, contient un fongicide appartenant au groupe 7. Toute population fongique peut renfermer des individus naturellement résistants au **Fongicide Sercadis** et à d'autres fongicides du groupe 7. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides sont appliqués à répétition sur les

mêmes champs. Il peut également exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux fongicides :

- Dans la mesure du possible, alterner le **Fongicide Sercadis** ou les fongicides du même groupe 7 avec des fongicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes pathogènes. Éviter de faire des applications consécutives dans une même saison avec le **Fongicide Sercadis** ou autres fongicides faisant partie du même groupe. **NE PAS** faire plus de deux (2) applications séquentielles du **Fongicide Sercadis** avant de faire une rotation avec un fongicide homologué ayant un mode d'action différent pour au moins une application. **NE PAS** faire plus d'applications du **Fongicide Sercadis** par saison que ce qui est spécifié dans la section Restrictions et Limitations spécifiques aux cultures.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des fongicides ou des bactéricides qui appartiennent à un groupe différent et qui sont efficaces contre les pathogènes ciblés.
- Utiliser les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les maladies qui privilégie les inspections sur le terrain, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui prévoit l'acquisition d'une résistance chez les plantes hôtes, les répercussions des conditions environnementales sur l'apparition des maladies, les seuils déclencheurs de maladie de même que l'intégration de pratiques culturales ou biologiques ou d'autres formes de lutte chimique.
- Le cas échéant, utiliser des modèles de prévision des maladies afin d'appliquer les fongicides ou les bactéricides au moment propice.
- Surveiller les populations fongicides traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance. Informer BASF en présence d'une baisse possible de sensibilité à **Fongicide Sercadis** chez l'agent pathogène.
- Lorsque la maladie continue de progresser après le traitement avec ce produit, ne pas augmenter la dose d'application. Cesser d'employer le produit et opter, si possible, pour un autre fongicide ayant un site d'action différent.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un agent pathogène précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée.
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec un représentant de BASF Canada Inc. à 1-877-371-2273 ou à www.agsolutions.ca.

MÉLANGE

1. S'assurer que le réservoir du pulvérisateur est propre avant l'emploi. Nettoyer le réservoir en respectant les recommandations relatives au nettoyage retrouvées sur l'étiquette du dernier produit utilisé.
2. Remplir le réservoir du pulvérisateur à moitié d'eau et débiter l'agitation.
3. Ajouter au réservoir la quantité requise du **Fongicide Sercadis**.
4. Ajouter au réservoir la quantité requise du produit d'association.
5. Ajouter la quantité recommandée d'adjuvant.
6. Continuer l'agitation lors de l'ajout du reste de l'eau dans le réservoir.
7. Après usage, nettoyer le réservoir du pulvérisateur selon les précautions.

RESTRICTIONS ET LIMITATIONS

1. Toutes les cultures retrouvées sur cette étiquette peuvent être pâturées ou servies au bétail. Pour l'alimentation et le pâturage du bétail, respecter les délais minimums avant la récolte spécifiées pour chaque culture sous la section des restrictions et limitations de cette étiquette. Ne pas récolter les céréales pour le fourrage ou pour le foin dans les 7 jours suivants la dernière application.
2. Restrictions de rotation de culture : Légumes-tubercules et à cormes, betterave à sucre, légumineuses à gousses, légumes-fruits, fruits à pépins, fruits à noyaux, céréales à grains, oléagineuses et arachides peuvent être semés immédiatement après la dernière application. Un délai d'un an avant de semer à nouveau est requis pour toutes les autres cultures.
3. **NE PAS** utiliser dans les serres.

MISES EN GARDE

1. **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**
2. **NE PAS** avaler. Nocif si avalé.
3. Éviter le contact avec la peau et les vêtements.
4. Laver à fond les surfaces de peau exposées après la manutention et avant de manger, boire ou fumer.
5. **NE PAS** pénétrer dans la zone traitée pendant les 12 heures suivant le traitement.
6. Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures lors du mélange, du remplissage, de l'application, du nettoyage et des réparations. Porter des lunettes de protection ou un écran facial lors du mélange/remplissage.

7. Si les vêtements deviennent contaminés, les retirer et laver séparément de la lessive ménagère avant de les porter à nouveau.
8. Nettoyer l'équipement de pulvérisation soigneusement après l'usage.
9. **NE PAS** contaminer l'eau d'usage domestique ou d'irrigation, les lacs, les cours d'eau ou les étangs lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.
10. Appliquer seulement lorsque le potentiel de dérive est à son minimum vers les zones habitées ou des secteurs d'activité humaine où l'on retrouve des demeures, maisons de campagne, écoles et des superficies consacrées aux loisirs. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, inversions de température, de l'équipement d'application et des ajustements du pulvérisateur.
11. Lorsqu'on utilise un mélange en réservoir, consulter les étiquettes des produits d'association pour les restrictions, précautions et le mode d'emploi additionnels. Toujours respecter l'étiquette la plus sévère.

PREMIERS SOINS

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Ce produit contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration.

ENTREPOSAGE

Pour éviter la contamination, entreposer ce produit loin de la nourriture humaine ou des aliments pour animaux.

ÉLIMINATION

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants Réutilisables

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant).

Contenant Remplissages Multiples

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Contenants Non Réutilisables

Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale. Rendre le contenant inutilisable. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provinciale. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.